

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 5 juillet 2018

DCM N° 18-07-05-17

Objet : Saison sportive 2017-2018 : Accompagnement des clubs par la Ville et Animation Estivale.

Rapporteur: M. TRON

1) Soutien exceptionnel pour le parcours réalisé par les associations sportives sur le plan national ou international

Dans le cadre du soutien financier que la Ville de Metz apporte aux associations qui se sont illustrées sur le plan national ou international grâce à la qualité de leurs résultats sportifs et en complément de la subvention initialement attribuée au titre du fonctionnement des clubs pour la saison sportive 2017/2018, il est proposé d'accorder les subventions suivantes pour un montant total de 168 000 € :

- 110 000 € à Metz Handball pour la participation de son équipe A féminine à la phase finale de la Ligue des Champions. Aussi appelée C1, la Ligue des Champions est la compétition européenne de référence au cours de laquelle s'affrontent les meilleures équipes et chaque année, les champions nationaux en titre ont le privilège d'y participer. Organisée par la Fédération Européenne de Handball, cette compétition est annuelle et se compose de plusieurs tours de qualification avant d'entrer dans le tour principal et les phases finales. Les handballeuses messines étaient condamnées à l'exploit lors du match retour des quarts de finales de la Ligue des Champions 2017/2018 organisé aux Arènes de Metz le 15 avril dernier face à Bucarest. Malheureusement, les Dragonnes n'ont pas réussi à rattraper ces 13 buts d'écart subis au match aller, mais s'imposent tout de même face à Bucarest (27-20). Il est également proposé d'accorder 10 000 € pour le titre de Champion de France 2017-2018 obtenu par l'équipe A féminine. Ce qui porte le palmarès des Dragonnes à 8 victoires en Coupe de France, 8 en Coupe de la Ligue et 22 en Championnat de France (120 000 €).
- 25 000 € à Metz Tennis de Table pour la participation de l'équipe PRO A Dames à la Coupe d'Europe ETTU. Après avoir été engagé quatre années consécutivement dans la plus prestigieuse des compétitions continentales, dont deux quarts de finale (2016 et 2017), le club messin pourtant Champion de France en titre, n'a pas été retenu pour disputer l'édition 2017/2018 de la Ligue des Champions. Prenant en compte les points

des trois meilleures joueuses de chaque équipe, le total de Metz Tennis de Table était insuffisant pour qualifier l'équipe cette saison. En revanche, le club a pu participer à la Coupe d'Europe ETTU et effectuer un parcours exceptionnel pour disputer la finale de la compétition remportée grâce à une victoire à domicile le 18 mai dernier face au club espagnol de GIRBAU VIC TT. Il est donc proposé d'accorder 15 000 € pour ce 1^{er} titre obtenu par les messines en Coupe d'Europe (40 000 €).

- 5 000 € à Metz Triathlon pour son titre de Champion de France en Duathlon le 15 avril 2018 à Evry avec la réalisation d'un doublé. Après avoir enchainé une épreuve de course à pied suivie d'une épreuve de cyclisme puis d'une dernière manche de course à pied, les athlètes messins Benjamin CHOQUERT et Yoann LE BERRE se classent respectivement premier et second de la compétition. Il est également proposé d'accorder 3 000 € pour soutenir la participation de Metz Triathlon qui s'est qualifié au Championnat d'Europe des clubs 2018 à Lisbonne le 6 octobre prochain (8 000 €).

2) Subvention de fonctionnement

En complément des subventions attribuées au titre du financement des clubs sportifs pour la saison 2017/2018 lors des précédents Conseils Municipaux et après avoir examiné la demande présentée par le Sport Metz Ecole Club de Tennis, il est proposé d'attribuer à titre exceptionnel une subvention de 2 000 € destinée à la prise en charge du fioul au Complexe Sport Metz Ecole Club de Tennis pour l'année 2018.

3) Financement de l'évènementiel sportif

Dans le cadre du soutien logistique ou financier que la Ville de Metz apporte aux associations sportives qui organisent des manifestations et participent ainsi à l'animation de la Ville, il est proposé d'attribuer des subventions pour un montant total de 5 050 €.

Parmi ces manifestations, sont prévues

- Association Famille Lorraine de Metz-Borny 1 000 €
(26^{ème} édition de la Marche Metz Illuminée qui se déroulera le 1er décembre 2018).
- Club d'Echecs Metz Fischer 1 500 €
(Participation à la phase finale de la coupe de France des Echecs 23 et 24 juin 2018 à Asnières sur Seine).
- Union Lorraine de Plantières 800 €
(50^{ème} anniversaire du club le 24 juin 2018 au stade Robert Schuman).
- Comité Départemental Olympique et Sportif de Moselle 1 750 €
(« Sentez-vous Sport » qui aura lieu les 22 et 23 septembre 2018).

4) Subventions d'équipement

Il est également proposé au Conseil Municipal d'attribuer les subventions suivantes pour un montant de 31 305 € :

- ASPTT Omnisports 11 890 €
(Participation à l'achat d'un véhicule 9 places - 30 % du coût total)
- Kayak Club de Metz 19 075 €

(Participation à l'achat de 2 véhicules 8 places - 30 % du coût total) 16 125 €
(Participation à l'achat de matériel de musculation - 30 % du coût total) 2 950 €

Rugby Club de Metz 340 €
(Participation à l'achat d'une sonorisation mobile - 30 % du coût total)

5) Animation Estivale

S'agissant de l'Animation Estivale 2018, la demande de subvention du Metz Hockey Club présentée de manière distincte de l'ensemble des subventions votées fin mai. En effet, le club en cours de restructuration lors de l'appel à projets avait émis son souhait de poursuivre sa participation au sein de cette 38ème édition mais ne pouvait produire les documents relatifs à sa nouvelle direction dans le laps de temps imparti. Partenaire de ce dispositif, son dossier a été mis en attente car c'est une activité très prisée par les jeunes de l'Animation Estivale. En effet, le taux de réservation de l'activité dépasse le nombre de places proposées et le taux de présence 2017 avoisine les 90 %. Il eut été dommage de ne pas pouvoir proposer cette activité pour cet été.

Ainsi, la demande d'aide financière sollicitée par le Metz Hockey Club pour sa participation à l'Animation Estivale est soumise au Conseil Municipal pour un montant de 5 050 €. Il est proposé de verser 50 % du montant de la subvention au démarrage de l'opération et le solde à la fin de l'animation sur présentation de la fiche bilan statistiques à produire avant le 31 octobre 2018.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU les projets présentés et portés par les clubs sportifs,

CONSIDERANT que les projets présentés s'inscrivent dans le cadre de la politique sportive municipale,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- D'ATTRIBUER LES SUBVENTIONS SUIVANTES POUR UN MONTANT DE 211 405 € :

1) Soutien exceptionnel pour le parcours réalisé par les associations sportives sur le plan national ou international

Metz Handball	120 000 €
Metz Tennis de Table	40 000 €
Metz Triathlon	8 000 €

2) Subvention de fonctionnement

Sport Metz Ecole Club de Tennis 2 000 €
(Subvention exceptionnelle de fonctionnement destinée à la prise en charge du fioul au Complexe Sport Metz Ecole Club de Tennis pour l'année 2018).

3) Financement de l'évènementiel sportif

Association Famille Lorraine de Metz-Borny 1 000 €
(26^{ème} édition de la Marche Metz Illuminée qui se déroulera le 1^{er} décembre 2018).

Club d'Echecs Metz Fischer 1 500 €
(Participation à la phase finale de la coupe de France des Echecs 23 et 24 juin 2018 à Asnières sur Seine).

Union Lorraine de Plantières 800 €
(50^{ème} anniversaire du club le 24 juin 2018 au stade Robert Schuman).

Comité Départemental Olympique et Sportif de Moselle 1 750 €
(« Sentez-vous Sport » qui aura lieu les 22 et 23 septembre 2018).

4) Subventions d'équipement

ASPTT Omnisports 11 890 €
(Participation à l'achat d'un véhicule 9 places - 30 % du coût total)

Kayak Club de Metz 19 075 €
(Participation à l'achat de 2 véhicules 8 places - 30 % du coût total) 16 125 €
(Participation à l'achat de matériel de musculation - 30 % du coût total) 2 950 €

Rugby Club de Metz 340 €
(Participation à l'achat d'une sonorisation mobile - 30 % du coût total)

5) Animation Estivale

Metz Hockey Club 5 050 €

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment les courriers, conventions et avenants éventuels avec les associations bénéficiaires.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire

L'Adjoint Délégué,

Jacques TRON

Service à l'origine de la DCM : Développement des Pratiques Sportives Commissions : Commission Sport et Jeunesse Référence nomenclature «ACTES» : 7.5 Subventions

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la
date de la délibération.
Membres assistant à la séance : 42 Absents : 13 Dont excusés : 8

Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ